

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Plateformes de gestion des terres exploitées dans le cadre du chantier d'aménagement du projet INSPIRA.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ISÈRE AMÉNAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Christophe ROSSELIN, Directeur de projet - Responsable de l'Antenne Isère
Rhodanienne

RCS / SIRET

5 2 4 1 1 9 6 4 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société Publique Locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Station de transit de produits minéraux, rubrique 2517 de la nomenclature des ICPE, la superficie des aires de transit étant supérieure à 30 000 m ² soumise à autorisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation de trois plateformes de transit des terres inertes valorisées dans le cadre du chantier d'aménagement du projet INSPIRA, comprenant :

- Une plateforme fixe de 2,5 ha (25 000 m²);
- Deux plateformes mobiles, suivant l'avancement du chantier, d'au maximum respectivement 1,5 ha (15 000 m²) et 2,5 ha (25 000 m²).

4.2 Objectifs du projet

L'exploitation des plateformes de transit des terres permettra la gestion in situ des déblais et terres fertiles excavées d'une part, puis leurs remises en œuvre d'autre part, dans le cadre du chantier d'aménagement de la zone INSPIRA.

L'objectif est d'accueillir et de regrouper les matériaux excavés au droit des secteurs excédentaires, puis de les réorienter vers les secteurs déficitaires.

Une plateforme fixe permettra le stockage des matériaux inter-phases.

Deux plateformes mobiles permettront la gestion des matériaux au plus près des zones de chantiers en cours, avec une séparation par nature de matériaux, ceux-ci ne disposant pas des mêmes conditions de stockage en vu d'en préserver la qualité, à savoir :

- les terres végétales et limons fertiles, valorisés au droit des futurs espaces verts ;
- les remblais, valorisés au droit des terrassements.

Cette organisation favorise le réemploi in situ, et permet d'optimiser les coûts logistiques, les flux de matériaux ainsi que les volumes de transports y afférents. En cas de volumes de matériaux excédentaires, ces derniers seraient évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La mise en place des plateformes de gestion des terres nécessitera en préalable :

- le marquage des emprises ;
- la mise en place de l'accès : réfection de chaussée le cas échéant, balisage, signalisation ;
- la clôture en périphérie.

La plateforme fixe est mise en place pour la durée du chantier INSPIRA : 2018 / 2035.

Les deux plateformes mobiles seront mises en place pour chaque phase :

- phase 1 : 2018 / 2020 ;
- phase 2 : 2021 / 2025 ;
- phase 3 : 2025 / 2035.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La plateforme fixe d'une superficie de 2,5 ha, localisée le long de la voie ferrée à l'est, sera dédiée au stockage des remblais nécessaires aux futurs terrassements dans le cadre de l'aménagement des lots "INSPIRA".

Les deux plateformes mobiles seront dédiées au stockage des terres végétales et limons fertiles (de superficie maximum de 1,5 ha) valorisés au droit des futurs espaces verts, et aux remblais nécessaires aux futurs terrassements dans le cadre de l'aménagement des lots "INSPIRA" (de superficie maximum de 2,5 ha).

Les matériaux accueillis seront de nature minérale, inertes. Ils seront manipulés (mise en place et chargement) au moyen d'un chargeur et charriés (import / export) par camions.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aires de transit maximum des produits minéraux inertes :	
- plateforme fixe :	2,5 ha (25 000 m ²)
- hauteur maximale des stocks :	3 mètres
- plateforme mobile "terres végétales":	1,5 ha (15 000 m ²)
- hauteur maximale des stocks :	1,5 mètre
- plateforme mobile "remblais":	2,5 ha (25 000 m ²)
- hauteur maximale des stocks :	3 mètres
Aire de transit maximum totale :	6,5 ha (65 000m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Industriale-Portuaire
Communes de Salaise-sur-Sanne (38)
et Sablons (38)

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°47'43"E Lat. 45°19'50"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur concerné par le PPBE de l'Isère approuvé le 26 mai 2015. Secteur exposé aux nuisances de l'A7 et de la RN7. (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §2.4. page 228 et suivantes)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : - PPRi de Salaise-sur-Sanne approuvé le 22 décembre 2000 - PPRi de Sablons approuvé le 11 mars 2009 (cf. Annexe facultative : Fascicule 3 "Milieu physique", §5.6. page 54). PPRT de Rousillon, approuvé le 9 juillet 2014, en cours de modification. (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §9.4.3. page 100 et suivantes).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet à proximité des sites Natura 2000 : - ZPS "Ile de la Platière" - SIC n° FR82017249 "Milieux alluviaux et aquatiques de l'Ile de la Platière" (cf. Annexe facultative : Fascicule 6 "Incidences N2000", cartographie page 14).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plateformes exploitées sur la durée d'aménagement du projet INSPIRA, phasé de 2018 à 2035. Aucune continuité écologique n'est impactée, mais induit des impacts au long cours avec : - Dérangement de la faune (indirect, temporaire, négatif) - Risque de mortalité de la faune (direct, temporaire, négatif). (cf. Annexe facultative : Fascicule 4 "Milieu naturel", §1. Incidences temporaires en phase travaux, pages 83/84). Le projet INSPIRA fait par ailleurs l'objet d'une demande de dérogation à la protection des espèces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures prises en phase de travaux justifie l'absence d'impact sur les habitats naturels des sites Natura 2000 de l'île de la Platière. (cf. Annexe facultative : Fascicule 6 "Incidences N2000", §4.1. "Effets en phase travaux", page 29).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles et naturels (direct, permanent, négatif). L'emprise totale maximale des plateformes de transit des matériaux inertes est de 6.5 ha, principalement au droit de zones agricoles, ou de friches herbacées. (cf. Annexe 5 : plan des abords)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteurs des plateformes potentiellement concernés par l'emprise des zones réglementaires du PPRT de Roussillon. (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", cartographie page 104).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises des plateformes sont exclusivement situées hors zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Projet situé au droit de la zone Industriale-portuaire de Salaise / Sablons. Le secteur industriel du pays Roussillonnais, incluant la zone industrielle-portuaire de Salaise / Sablons, fait l'objet d'un suivi environnemental global, initié en 2007 et qui s'inscrit dans la démarche d'Étude de zone" du PNSE2. (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §3.2.2 "Suivi environnemental global, page 173 et suivantes).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évaluation du trafic réalisée sur la base du volume de terres déplacées pour les besoins du chantier, lissée en moyenne journalière par phases d'aménagement du projet INSPIRA (direct, temporaire, négatif) : - Phase 1 : 23 camions / jour - Phase 2 : 6 camions / jour - Phase 3 : < 1 camion / jour (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §1.2 page 115 et sui).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sources de bruit prépondérantes liées à la présence d'engins roulants (chargeurs) et de camions en transit entre les plateformes et les zones de chantiers (direct, temporaire, négatif). Globalement, zone INSPIRA exposée au bruit lié aux activités industrielles (industries chimiques, carrière,...) et au contexte routier environnant à fort trafic (A7, RN7,...). (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §1.2 page 244 et sui).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Étude olfactive conduite sur le périmètre INSPIRA en juin 2017. Nuisances olfactives avérées sur la zone et en périphérie jusqu'à 3 km, en lien avec les activités industrielles, notamment les industries chimiques. (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §4.2 page 181 et suivantes).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les voiries qui traversent la Zone Industriale-Portuaire disposent d'un éclairage public. Le secteur nord d'INSPIRA, déjà industrialisé, est source d'émissions lumineuses à l'origine des sites industriels. (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §11. page 110 et suivantes).</p> <p>Il n'y a pas d'activité nocturne sur les plateformes, donc pas d'éclairage nécessaire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions diffuses de poussières minérales par la mise en mouvement des matériaux et le roulage des engins sur pistes (direct, temporaire, négatif). Pas de rejets canalisés à l'atmosphère. (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §1.2. page 188 et suivantes).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Infiltration des eaux pluviales dans les stocks de matériaux. (cf. Annexe facultative : Fascicule 3 "Milieu physique", §1. page 83).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les plateformes prendront potentiellement place au droit de parcelles initialement agricoles (direct, temporaire, négatif). Les exploitants agricoles ont déjà été, pour la majorité, indemnisés dans le cadre du projet INSPIRA. (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", §3. page 143 et suivantes).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le code de l'environnement les projets connus susceptibles d'interagir avec le projet de plateformes est représenté par :
- Hexcel Fibers : Création d'une usine de fabrication de fibres de polyacrylonitrile et de fibres de carbone sur la commune de Salaise sur Sanne : avis de l'autorité environnementale du 07 mai 2015. La mise en service de cette entreprise de 120 salariés est prévue début 2018. Ce projet est localisé en bordure du périmètre Inspira et aura donc des effets cumulés en termes de trafic induit et éventuellement d'émissions de poussières avec les plateformes, le temps de la durée d'exploitation de celles-ci (2018-2035).
(cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", chapitre "Effets cumulés" page 293 et suivantes).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le maître d'ouvrage du projet d'aménagement INSPIRA s'est engagé dans la démarche d'élaboration d'une Charte Chantier à Faibles Nuisances dans le cadre de son Système de Management Environnemental. L'ensemble de ces mesures seront détaillées dans cette Charte, à laquelle devront adhérer l'ensemble des entreprises intervenant sur le périmètre INSPIRA, et en particulier les entreprises retenues pour exploiter les plateformes de gestion des terres.

Par ailleurs, l'étude d'impact relative au projet INSPIRA intègre les mesures qui seront prises spécifiquement dans le cadre de l'exploitation des plateformes dans ses chapitres "Mesures" dédiés à la phase chantier. Ces mesures sont déclinés vis-à-vis de l'ensemble des thématiques potentiellement concernées par les nuisances de la phase chantier : circulation/trafic, accès, risques, consignes au personnel, propreté des lieux (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", pages 138 à 143), poussières (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", pages 188 à 189), bruit (cf. Annexe facultative : Fascicule 5 "Autres thématiques", page 261 à 262).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'exploitation de plateformes de gestion des terres mobilisées dans le cadre du chantier d'aménagement du projet INSPIRA fera l'objet d'un DDAE. L'analyse environnementale des plateformes a été intégrée à l'étude d'impact relative au projet INSPIRA. En ce sens, il n'apparaît pas pertinent de conduire une évaluation environnementale propre au projet de plateformes, dans laquelle ces éléments feraient alors redondance.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

"Dossier d'Autorisation Unique - Projet INSPIRA, Pièce n°3 : Etude d'impact", SETIS, Juin 2017. L'état initial analyse le contexte environnemental dans lequel se situe le projet, contexte identique au projet INSPIRA. Les chapitres Impacts et Mesures dédiés à la phase chantier se rapportent au projet d'exploitation des plateformes de gestion des terres.

"Bilan des matériaux Phases 1, 2 et 3" : schémas de synthèse des mouvements de terres induits dans le cadre du chantier INSPIRA, INGEROP, Juin 2017.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Salaise sur Sanne

le,

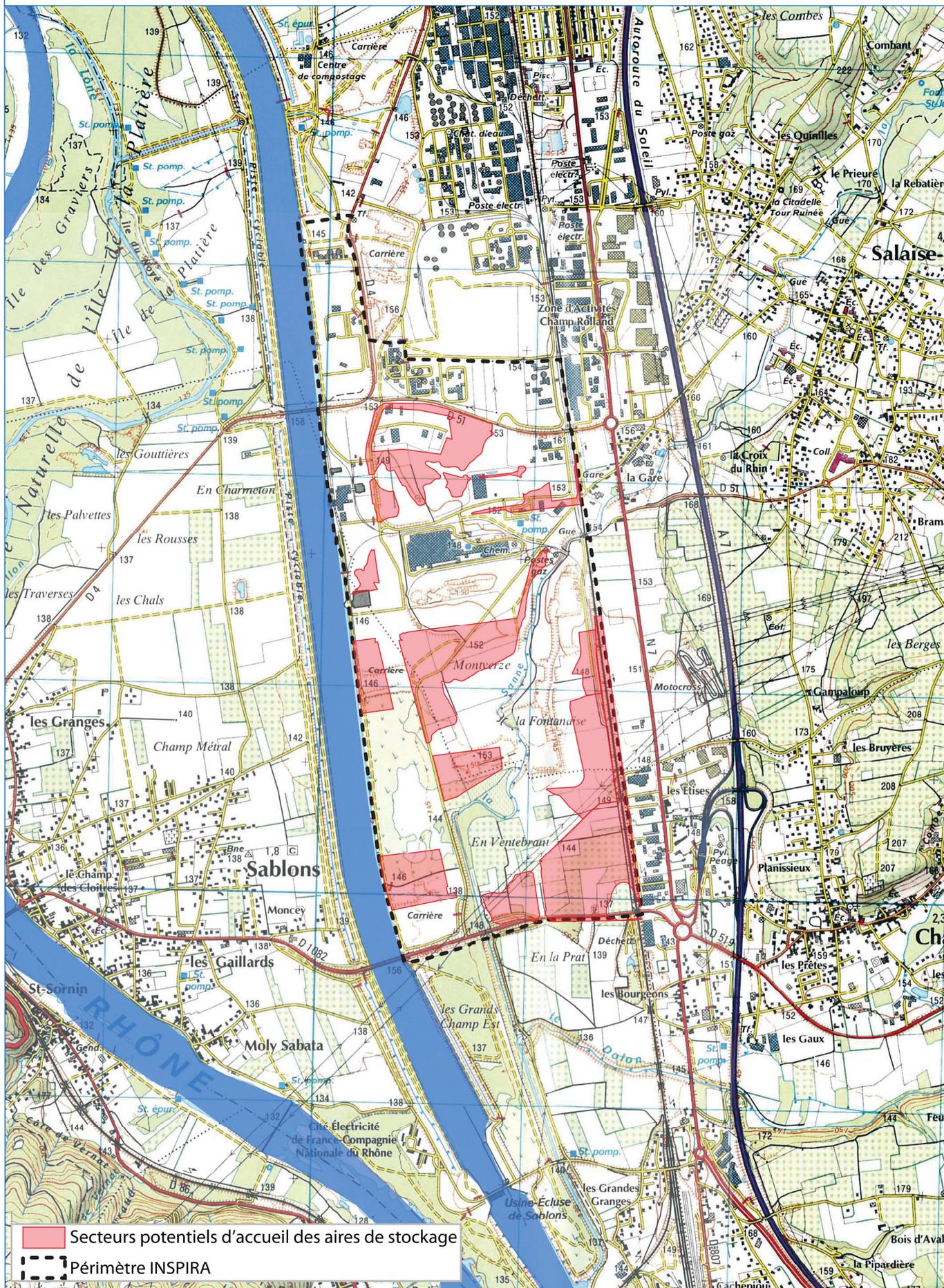
25.07.2017

Signature





ANNEXE 2 PLAN DE SITUATION



 Secteurs potentiels d'accueil des aires de stockage
 Périmètre INSPIRA

Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.



Fond : Extrait de carte IGN 3034 O - Edition 7 - 2009

1/25 000 

Juillet 2017



Plateformes de gestion des terres exploitées dans le cadre du chantier d'aménagement de la zone industrielle-portuaire de Salaise-sur-Sanne et Sablons (38)

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



<p>Périmètre INSPIRA</p> <p>Phasage d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> Phase 1 : 2018/2020 Phase 2 : 2021/2025 Phase 3 : 2026/2035 	<p>Secteurs potentiels d'accueil des aires mobiles de stockage</p> <ul style="list-style-type: none"> - des terres végétales et limons fertiles (1,5 ha) Phase 1 : 2018/2020 Phase 2 : 2021/2025 Stock possible 2018/2035 	<ul style="list-style-type: none"> Aire de stockage des remblais (2,5 ha)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Fond : Extrait du Plan masse du projet - BAU - Juin 2016

Junin 2017



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS

Échelle : 1/5 000

- Secteur d'accueil de l'aire fixe de stockage**
- Aire de stockage fixe des remblais (2,5 ha)
- Secteurs potentiels d'accueil des aires mobiles de stockage**
- des terres végétales et limons fertiles (1,5 ha)
 - des remblais (2,5 ha)
 - Phase 1 : 2018/2020
 - Phase 2 : 2021/2025
 - Stock possible 2018/2035
 - Rayon de 100 m autour des aires de stockage
 - Périmètre INSPIRA
- Occupation du sol**
- Habitat individuel
 - Zone agricole
 - Boisement
 - Friche herbacée / Bassin de rétention de la Sanne
 - Activités
 - Axe structurant national (A7, RN7)
 - Voie ferrée
 - Desserte locale
 - limite communale

Fond : Orthophotographie - SETIS - 2012 et géoportail.fr © IGN - 2015

0 100 m

